

REPUBLIQUE DU SENEGAL
MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ELEVAGE
PRIMOCA

REPUBLIQUE D'ITALIE
MINISTERE DES AFFAIRES EXTERIEURES
INSTITUT AGRONOMIQUE D'OUTRE-MER
I.A.O.

PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL INTEGRAL DU DEPARTEMENT DE
SEDHIOU ET INTERVENTIONS REGIONALES EN MOYENNE CASAMANCE



**COMPTE RENDU
DE LA ONZIEME SESSION
DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

Dakar, le 12 juin 2003

La onzième session du Conseil de Surveillance du Programme de Développement Rural Intégral de la Moyenne Casamance (PRIMOCA) s'est tenue le 12 juin 2003 sous la présidence de Monsieur Oumar TOP, Directeur de cabinet du Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage en présence de Monsieur Domenico BELLATO, Premier Conseiller de l'Ambassade de la République d'Italie au Sénégal.

La liste des participants est jointe en annexe

Le Directeur de cabinet, après avoir présenté les excuses du Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage, empêché, a ouvert la séance en remerciant les membres du Conseil de Surveillance d'avoir bien voulu assister à la présente réunion. Il a en particulier remercié Monsieur BELLATO et les Autorités Italiennes qui ont toujours répondu favorablement aux réunions des instances du PRIMOCA.

L'ordre du jour adopté a comporté les deux points suivants :

1) Approbation des compte-rendus des 24-ème, 25-ème et 26-ème sessions du Comité Technique du PRIMOCA

2) Approbation du compte-rendu de la dernière réunion du Comité de pilotage de transfert du patrimoine du PRIMOCA

1) Approbation des compte-rendus des 24-ème, 25-ème et 26-ème sessions du Comité Technique du PRIMOCA

La Présidente du Comité Technique a fait l'économie de l'ensemble des compte-rendus des trois dernières réunions (vingt quatrième, vingt cinquième et vingt sixième sessions).

Dans son intervention, Monsieur BELLATO a, à son tour, remercié les Autorités Sénégalaises et confirmé le souhait de la Partie Italienne de continuer la coopération avec le Sénégal sous une autre forme en Moyenne Casamance. Il marque son accord pour l'approbation des trois compte-rendus sous réserve d'y inclure les amendements de forme déjà signalés à la Direction du PRIMOCA.

A l'issue des débats, le Conseil de Surveillance a approuvé les compte-rendus des 24-ème, 25-ème et 26-ème sessions du Comité Technique du PRIMOCA tels que figurant en annexe.

2) Approbation du compte-rendu de la dernière réunion du Comité de pilotage de transfert du patrimoine du PRIMOCA

Sur ce point de l'ordre du jour, le Directeur de cabinet a demandé au Directeur du PRIMOCA de faire l'économie du compte-rendu de la dernière réunion du Comité de pilotage tenue le 27 mars 2003.

Dans sa présentation du rapport, le Directeur du PRIMOCA a insisté sur l'état d'avancement du programme de transfert du patrimoine du PRIMOCA notamment :

- l'identification et la mise aux normes sur le plan administratif, juridique et fiscal des entités potentiellement bénéficiaires du transfert, à l'exception du cas de l'usine de Faoune, faute de repreneur identifié ;
- le choix définitif du matériel opéré par ces entités, le reliquat devant être réformé et mis en vente par le service des domaines ;
- la signature des protocoles de mise à disposition avec ces entités en attendant l'acte de transfert/rétrocession ;
- la réévaluation par l'Agent judiciaire de l'Etat du patrimoine objet du transfert ;
- la suite favorable à l'acceptation de don par le Gouvernement du Sénégal du patrimoine à rétrocéder ;

Le Conseil de Surveillance, après un large débat, a demandé au Comité de pilotage de :

- élaborer un plan d'actions du transfert à travers lequel il sera possible de situer, aussi bien dans le temps qu'au niveau des responsabilités, le rôle de chaque structure-membre du Comité de Pilotage. Ce plan d'actions doit prendre également en compte le matériel non concerné par le transfert et donc destiné à la réforme et à la vente ;
- déterminer le pourcentage que la société TERGEC doit apporter pour bénéficier du transfert du parc d'engins et des équipements dans le cadre du leasing ;
- faire respecter par l'UMEC son plan de réhabilitation/redynamisation sous la supervision de la Cellule d'Assistance aux Caisses d'Epargne et Crédit du Ministère de l'Economie et des Finances par la recherche de l'équilibre financier du réseau à travers une plus grande rigueur dans la gestion des mutuelles de base ;
- inviter l'Unité de gestion du transfert du patrimoine à poursuivre son rôle d'appui/conseil envers les entités bénéficiaires ;
- s'assurer de l'existence de modalités pratiques pour la constitution du fonds de roulement nécessaire à la réalisation des objectifs de pérennisation des activités à transférer.

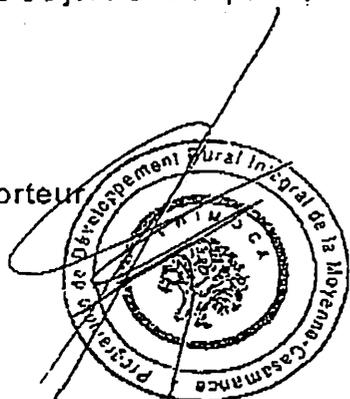
3) Questions diverses

En questions diverses, le Directeur du PRIMOCA a soulevé le problème de la situation financière toujours difficile du projet ainsi que son devenir après décembre 2003 (date de fin du projet).

Sur cette dernière question, le Conseil de Surveillance note que les deux Parties Italienne et Sénégalaise conviennent de tout mettre en œuvre afin de ne pas compromettre la mission de l'UGT, créée par arrêté et lui permettre d'atteindre les objectifs qui lui sont assignés.

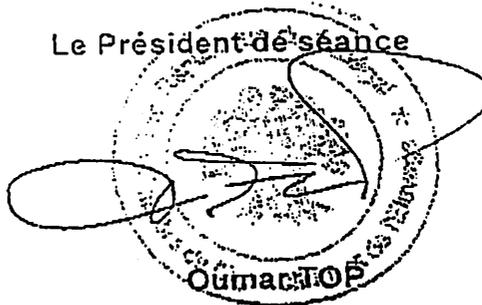
L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 12 h 15mn.

Le Rapporteur



La Direction du Programme

Le Président de séance



LISTE DES PARTICIPANTS

11^{ème} SESSION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

DU 12/06/2003

Partie Sénégalaise

- Oumar	TOP,	DC/MAE
- Mme Maïmouna LO	GUEYE,	CT1/MAE
- Mamadou Moustapha	BA,	DCEF/MEF
- Mohamadou	GUEYE,	PR/CF/CE

Partie Italienne

- Domenico	BELLATO,	Ambassade d'Italie
------------	----------	--------------------

Commissaire aux Comptes

- Baboucar	DIOUF,	Cabinet Mariame BAH
------------	--------	---------------------

Direction du PRIMOCA

Mamour	GAYE	Directeur
Maoundé	DIAO	RAF